

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-cinq, le dix juillet à 19 heures, le Conseil Municipal dûment convoqué le 03 juillet 2025, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Madame Françoise RIVET, Maire.

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE :

PRESENTS : Mme RIVET, M. FOUR, Mme DUPRAT, Mme DE CUYPER, M. LAUBARY, Mme ZRAK, Mme LAFARGE, Mme MAZAUD, M. LAFARGE, Mme PARNIERE M. QUEYREIX, Mme MADIEUX M. FERARD, M. CHANGION

ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION : M. BATTEL, Mme BATTEL, Mme RUBY-MONTEIL, M. LEROY

ABSENT NON EXCUSE : M. AMODEO

SECRETAIRE : M. QUEYREIX

Nombre de Membres en exercice :	19
Nombre de Membres présents :	14
Nombre de suffrages exprimés :	18
Votes Pour :	18
Votes Contre :	0
Abstention :	0

OBJET : DELIBERATION N°2025/056 – DECISION MODIFICATIVE N°1/2025- BUDGET ANNEXE – LOTISSEMENT LES THUYAS

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2311-1 et suivants relatifs au budget des collectivités locales,

Vu le budget annexe du "Lotissement des Thuyas" pour l'exercice 2025,

Considérant que les crédits budgétaires initialement inscrits sur le compte 608 "Frais sur terrains en cours d'aménagement" concernent en réalité des opérations d'ordre budgétaire,

Considérant qu'il s'agit d'une erreur de typage intervenue lors de l'élaboration du budget primitif 2025,

Considérant la nécessité de procéder à une régularisation comptable par décision modificative afin d'assurer la sincérité et la conformité des documents budgétaires,

⇒ Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

Décide :

Article 1 : D'approuver la réimputation des frais de terrain dans la section fonctionnement initialement faite sur le compte 608 (charges) en opérations réelles pour la passer en opération d'ordre non budgétaire au sein du budget annexe "Lotissement des Thuyas" sur le compte 608 :

Section d'Investissement – Opérations réelles

Chapitre	Article	Libellé	- (en €)
011	608	Frais sur Terrains	2 760,00

Section d'Investissement – Opérations d'ordre

Chapitre	Article	Libellé	+ (en €)
043	608	Frais sur terrains	2 760,00

Fait en mairie, les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme.
Fait en mairie, le 10 juillet 2025.

La Maire,
Françoise RIVET

